



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du système de santé
Question au Gouvernement n° 3160

Texte de la question

RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Meunier.

Mme Frédérique Meunier. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, les soignants ont été exemplaires dans la crise sanitaire sans précédent que nous venons de vivre. J'ai rencontré à plusieurs reprises le personnel et le directeur de l'hôpital de Brive, sans oublier le secteur privé. Soyez certain que je mesure leurs difficultés quotidiennes.

Nous devons tirer les enseignements de cette crise. L'épidémie de coronavirus, qui n'est pas encore terminée, a révélé les failles de notre système de santé, en particulier dans les hôpitaux. Plus d'un an après le début d'un mouvement de grève dans ces structures, le Gouvernement a enfin estimé urgent de montrer son intérêt pour certaines des demandes des soignants.

Le plan de transformation du système de santé annoncé en 2018 a débouché sur le plan « ma santé 2022 », que le Président de la République vient de déclarer peu efficace. Vous annoncez votre troisième plan santé. Oui, le troisième : vous avez réussi le tour de force de vouloir susciter l'espoir et de provoquer le désespoir !

M. Hervé Berville. Ah !

Mme Frédérique Meunier. Revaloriser la rémunération des soignants est certes indispensable, mais pour améliorer les conditions de travail, pour sauver l'hôpital public, il faut une vision d'ensemble. Le 25 juin, à l'occasion de sa niche parlementaire, le groupe Les Républicains a ainsi présenté deux propositions de loi que vous avez balayées d'un revers de main. La première redonnait des marges de manœuvre aux hôpitaux pour organiser les services de soins ; en effet, cette période a démontré que lorsque l'hôpital retrouve une certaine latitude et que son administration en a la volonté, les équipes sont capables d'organiser son fonctionnement de manière efficace. La deuxième concernait le gel des fermetures de lit et de services hospitaliers pour une durée de douze mois.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Frédérique Meunier. Chez moi, en Corrèze, il y a les faiseux et les diseux. Monsieur le ministre, où vous situez-vous ? Le Sécur de la santé, auquel j'ai participé dans mon département, sera-t-il pour les personnels de santé l'anxiolytique que fut le grand débat national pour les gilets jaunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR, ainsi que sur quelques bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame Meunier, laissez-moi vous remercier d'avoir

participé aux travaux du Sécur de la santé. S'agissant d'enjeux tels que l'hôpital, la représentation nationale tout entière devrait participer, interpeller, faire remonter ses propositions ; c'est ce qui nous permettra de progresser collectivement.

Vous faites le bilan des trois dernières années. D'abord, je ne peux vous laisser dire que le Président de la République aurait dénigré la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, concrétisation du plan « ma santé 2022 ». Tout au contraire, il a dit que c'était une excellente loi et qu'il fallait en accroître la portée et les conséquences dans l'ensemble du territoire. Pour ma part, je suis remonté aussi loin que le permettaient les archives du ministère : à quel moment avait-il été proposé une revalorisation des salaires concernant plus de 1,5 million de personnes qui s'occupent de nous quand nous sommes malades, pour plus de 6 milliards d'euros ? C'est la proposition que nous avons faite aux syndicats. Figurez-vous que je ne lui ai pas trouvé de précédent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe MODEM.*) Croyez-moi, j'ai pourtant bien cherché !

M. Maxime Minot. Vous étiez à gauche, à l'époque !

M. Olivier Véran, ministre . Vous posez la question de la réorganisation de l'autonomie dans les territoires, de la possibilité de relations fluides entre la ville et l'hôpital, entre le sanitaire et le médico-social. Comment faire davantage confiance aux équipes médicales et s'appuyer sur leur dynamisme ? Comment faire vivre la démocratie sanitaire, éviter une verticalité excessive ? Comment expérimenter, changer les modes de financement, articuler les différents secteurs ? C'est exactement l'objet de ce Sécur de la santé ; ce sera l'objet des propositions que nous ferons dans quelques jours aux partenaires sociaux, qui se sont réunis en nombre autour de nous pour travailler à la réforme du système de santé. Je me réjouis par avance à l'idée que vous-même vous réjouirez de ces propositions. Les Français apprécieraient un tel consensus après l'épidémie que nous avons vécue. (*Mêmes mouvements.*)

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Meunier](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3160

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [1er juillet 2020](#)